

**4-2-3**  
**Plan de la**  
**Trame verte et bleue**  
**L'Île-Saint-Denis**

- Noyaux de biodiversité**
- noyaux primaires
  - noyaux secondaires
  - noyaux tertiaires
- Seconde peau des noyaux de biodiversité primaires et secondaires**
- parcelles contigües aux noyaux
- Continuités écologiques**
- continuités écologiques
- Hydrographie**
- cours présumés et projetés des rus
  - zones humides
  - Seine, canal et plans d'eau
  - marges de recul inconstructibles de 15 mètres de part et d'autre des rives de la Seine
  - marges de recul inconstructibles de 10 mètres, à l'exception des constructions et installations nécessaires à l'exploitation du canal, de part et d'autre des berges de celui-ci
  - marges de recul inconstructibles obligatoires de 5 mètres de part et d'autre du talweg des rus
  - marges de recul inconstructibles conseillées de 15 mètres de part et d'autre du talweg des rus
- Fond cadastral**
- Bâti
  - Parcelles

Zoom plan\_Echelle: 1/2000è

Approuvé par délibération du Conseil de Territoire le 25 février 2020  
REVISION DU PLUI  
APPROUVEE EN CONSEIL DE TERRITOIRE DU 16 DECEMBRE 2025



0 0,1 0,2 Km

